

COORDONNÉES

Étudiant

Nom : Prénom :
Né (e) le : à :
Tél. portable :
Email étudiant :@.....

Parents

Nom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél 1. :
Tél 2. :
Email parents 1 :@.....
Email parents 2 :@.....

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Retour du dossier par courrier :

- Le contrat d'inscription rempli et signé
- Le règlement des frais de dossier de réservation : **160 €**
- Le mandat de prélèvement SEPA daté et signé et le RIB associé
- Une photo d'identité récente
- Le dernier bulletin trimestriel

Choix du programme (Cochez votre ou vos choix)

- | | |
|--|---------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Frais de dossier | 160 € |
| <input type="checkbox"/> Je choisis de m'inscrire à l'ensemble du programme P-1 Terminale Santé | 2290 € |
| OU : | |
| <input type="checkbox"/> Stage PCS - de janvier à mai 2025 – 28h | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Stage SBM1 – 13 au 17 janvier 2025 – 22h | 540 € |
| <input type="checkbox"/> Stage SBM2 – 3 au 7 mars 2025 – 22h | 540 € |
| <input type="checkbox"/> Stage SBM3 – 5 au 9 mai 2025 – 22h | 540 € |
| <input type="checkbox"/> Stage SBM4 – 30 juin au 4 juillet 2025 – 22h | 540 € |

Total :

- Je souhaite pré réserver une place au Cours Accès en Suivi PASS-LAS 2025/2026**
(sans engagement – confirmation du vœu après les résultats du baccalauréat et réponse Parcoursup)

Nous avons pris connaissance des conditions générales et financières au dos et nous les acceptons.

Fait à : le :

Nom et Signature

Responsable des paiements

Étudiant

Cours Accès

CONDITIONS GÉNÉRALES

À l'inscription :	Règlements des stages par prélèvements, mandat Sepa à remettre daté et signé
160 € Par chèque ou virement	<ul style="list-style-type: none">- Stage SBM1 : 540€ le 05/01/2024- Stage PCS : 590€ le 05/02/2024- Stage SBM2 : 540€ le 05/03/2024- Stage SBM3 : 540€ le 05/05/2024- Stage SBM4 : 540€ le 05/07/2024 <p>La totalité des frais d'inscription peut être réglée en une seule fois par chèque ou virement</p>

➤ **En cas de non-paiement aux dates indiquées, les mesures suivantes sont appliquées :**

- 1) Après 15 jours de retard suivant l'échéance, cours et documents ne sont plus communiqués à l'étudiant(e) et l'accès à l'espace inscrit du site internet est suspendu.
- 2) 20 € de frais bancaire seront facturés par prélèvement SEPA rejeté.

➤ **Remboursement en cas d'abandon**

Les frais d'inscription (160 €) ne sont jamais remboursés en cas de désistement.

1/ Inscrits au programme complet de Terminale santé en ligne

Abandon notifié entre l'inscription et au plus tard le jour précédent le début du premier stage SBM1 : Les frais d'inscription (160€) sont facturés.

Abandon notifié entre la date d'inscription figurant sur le présent contrat et au plus tard le 25 janvier 2025 : Les frais d'inscription du stage SBM1 (540 €) sont facturés en plus des frais de dossier.

Abandon notifié entre le 25 janvier 2025 et le 2 mars 2025 : Les frais d'inscription des stages SBM1 (540 €), et 300€ au titre du stage PCS sont facturés.

Abandon notifié entre le 3 mars 2025 et le 4 mai 2025 : Les frais d'inscription des stages SBM1 (540 €), SBM2 (540€) et 300€ au titre du stage PCS sont facturés

Abandon notifié entre le 4 mai 2025 et le 29 juin 2025 : Les frais d'inscription des stages SBM1 (540 €), SBM2 (540€), PCS (590€) et SBM3 (540€) sont facturés.

Pour tout abandon notifié après le 30 juin 2025, la totalité du programme est facturée (2290€).

2/ Inscrits à un stage individuel de Terminale santé

Abandon notifié entre l'inscription et au plus tard le jour précédent le début du stage. Les frais d'inscription (160 €) sont facturés.

Abandon notifié à compter du premier jour du stage : les frais de dossier et le stage sont facturés.

Toutes les notifications doivent nous être adressées par email ou par courrier recommandé.

MÉDIATION

En vertu de l'article L152-1 du code de la consommation est préalablement à tous litiges, le consommateur est informé qu'il peut mettre en œuvre la procédure gratuite de médiation en vue de la résolution amiable de tous litiges. Pour ce faire il s'adressera à Médiation de la Consommation & Patrimoine, 12 Square Desnouettes, 75015 PARIS ; <http://www.mcpmediation.org>

DROIT A L'IMAGE et RGPD

En m'inscrivant, j'autorise le Cours Accès et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. Le Cours Accès s'interdit de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

En m'inscrivant, j'accepte de recevoir des informations sur les offres pédagogiques destinées aux étudiants inscrits en faculté de médecine et exclusivement proposées par les établissements d'enseignement et de formation de la société Hippocrate Phi4, JACOB BIDCO, Société par actions simplifiée, Siège social : 11, rue de l'Arsenal – 75004 Paris - 894 181 593 RCS Paris

Pour toute opposition à ces dispositions, un mail doit être envoyé à : contact@cours-acces.fr

Paraphes